



## PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 19 mars 2026 à 19h30  
Salle du Conseil communal  
Présidence : Mme Marion Houriet  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
[www.youtube.com](http://www.youtube.com) et [www.vevey.ch/youtube](http://www.vevey.ch/youtube)**

**02 / 2026**

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 mars 2026
3. Communications du Bureau et correspondance
4. Adoption du procès-verbal
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2026
5. Prestation de serment
6. Elections
7. Nominations
- 7.1 Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de M. Martino Rizzello (LCVL) et consort, intitulé « Potaclos – Pour un pôle urbain mixte et innovant à l'Avenue de Blonay » (2026/R03)
8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux
9. Préavis / Rapports-préavis
- 9.1 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026 – 1ère série (2026/P04)
- 9.2 Octroi de la part communale d'aide à la pierre pour 7 logements à loyer modéré (LLM) prévus sur la parcelle N° 272 (Projet Reller) (2026/P05)
- 9.3 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin (2026/P06)
- 9.4 Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais (2026/P07)
10. Rapports des commissions
- 10.1 Prise en considération du postulat de Mme Maria Boissard (PLR) « Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan » (2025/R36)
- 10.2 Prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino (PLR) « Vevey en gare d'urgence, le deal doit détailler ! » (2025/R37)
- 10.3 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 2ème série (2026/P01)
- 10.4 Prise en considération du postulat de M. Florian Girardoz (PLR) « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes » (2026/R02)
11. Réponses aux interpellations
- 11.1 Interpellation de M. Florian Girardoz (PLR), intitulée « Nul n'est censé ignorer la loi. Encore faut-il pouvoir y accéder » (2026/RI05)
- 11.2 Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert·e·s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? » (2026/RI07)
- 11.3 Interpellation de M. Hervé Queyranne (da.) et consorts, intitulée « Le Donut de Vevey, à savourer ensemble avant de passer à l'action ! » (2026/RI06)
12. Communications de la Municipalité
- 12.1 Ouverture d'un compte d'attente pour le réaménagement de la Grenette (2026/C02)
13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement
- 13.1 Postulat de M. Colin Wahli (Vert·e·s), intitulé « Stratégie de logistique urbaine »
- 13.2 Postulat de M. Colin Wahli (Vert·e·s), intitulé « Des feuilles pour nourrir le sol »

- 13.3 Interpellation de Mme Jennyfer Vincent (Vert·e·s), intitulée « Confidentialité et confort acoustique aux guichets de l'Office de la population de Vevey »
- 13.4 Postulat de Mme Fabienne Despot (UDC), intitulé « Choisissons la proximité pour garder un centre-ville vivant »
- 13.5 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « La politique de drogues et l'observatoire social à Vevey »
- 13.6 Postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey »
- 13.7 Postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Stop à l'impasse idéologique sur la rue de Lausanne ! »
14. Questions, vœux, propositions individuelles

## 1. Appel

75 personnes présentes sur 97 personnes assermentées, 22 personnes absentes, dont 2 sans excuse (Stéphane Modoux et Colin Pahlisch).

Mme la Présidente débute la séance en ces termes : « Je serai brève pour cette introduction, la suite de la séance s'annonçant, pour ainsi dire, franchement « mastoc ».

J'aimerais ici féliciter les personnes réélues, ainsi que les futures et futurs viennent ensuite qui sont indispensables au bon fonctionnement d'un Conseil communal.

Je remercie également les futures et futurs sortant·e·s pour leur engagement - et leur endurance - durant les quelques séances qu'il nous reste jusqu'à la fin de l'année.

Les enjeux sont encore importants pour chacun des groupes qui travaillent d'arrache-pied à l'élection de leurs municipales et municipaux.

J'aimerais toutefois vous rappeler que nous sommes ici, ce soir encore, pour le Conseil communal de la législature en cours et qu'il ne s'agit donc pas d'un lieu pour argumenter les mérites, évidemment nombreux, de vos candidates et candidats à la Municipalité.

Autre rappel, que je n'ai pas eu l'occasion de faire depuis un mois et qui m'a terriblement manqué : le temps de parole est de... suspens... deux minutes.

Et puisqu'on est dans les rappels utiles, j'en profite pour évoquer les motions d'ordre : la personne qui souhaite en demander une se lève et la formule entre deux prises de parole, sans attendre que je lui donne la parole.

Je me réjouis de cette séance et des surprises - toujours nombreuses - qu'elle ne manquera pas de nous réserver. Je vous prie également d'excuser par avance les noms écorchés et les accents mal placés - je ferai de mon mieux, sans garantie de succès. »

## 2. Adoption de l'ordre du jour

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 mars 2026

Le groupe Décroissance-alternatives a informé le Bureau, en date du 5 mars 2026, que M. Clément Tolusso ne faisait plus partie de ses rangs. En conséquence, le groupe demande l'application de l'article 120, al. 2 RCc (« Les membres du Conseil qui quittent leur groupe par démission ou exclusion peuvent uniquement devenir indépendants ou former un groupe s'ils sont au moins cinq »). Après validation par la préfecture, le Bureau a acté le 11 mars 2026 le fait que l'intéressé est considéré comme membre indépendant au Conseil communal avec effet au 5 mars 2026. Conformément à l'art. 57, al. 5 RCc (« Lorsqu'un membre d'une commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe »), le Bureau propose donc de modifier l'ordre du jour afin de nommer une personne à la commission de gestion. De plus, da. demande l'application de l'article 17, al. 5 RCc (« Lorsqu'un membre d'une délégation démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la délégation dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe »). Après de longs échanges avec la préfecture et la DGAIC, le Bureau propose de modifier également l'ordre du jour afin de nommer un ou une représentante au sein des délégations variables du SIGE et de l'ASR.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 5.1 En remplacement de Mme Helen Foster (da.), démissionnaire
- 6.1 D'un·e membre et d'un·e membre suppléant·e à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de Mme Helen Foster (da.), démissionnaire
- 6.2 D'un·e membre suppléant·e à la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », en remplacement de Mme Helen Foster (da.), démissionnaire
- 6.3 D'un·e membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Clément Tolusso (IND), réputé démissionnaire
- 6.4 D'un·e membre à la délégation variable au Conseil intercommunal « Sécurité Riviera », en remplacement de M. Clément Tolusso (IND), réputé démissionnaire

- 6.5 D'un·e membre à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Clément Tolusso (IND), réputé démissionnaire

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à la quasi-unanimité (une abstention), tel qu'amendé.

### **3. Communications du Bureau et correspondance**

- Nous avons appris les décès du papa de notre collègue, M. A. Beausire, ainsi que de la maman et grand-maman de Mme C. Pilloud et de M. G. Pilloud. M. Marcel Martin, ancien conseiller communal, président en 2003, député, puis municipal de 2006 à 2015, nous a également quittés dernièrement, de manière soudaine. Mme la Présidente lui rend hommage, puis l'assemblée se lève afin d'observer un instant de silence en mémoire des personnes disparues.
- Nous avons reçu une lettre de la Municipalité qui demande une prolongation du délai réglementaire au 7 mai 2026 pour répondre à l'interpellation de Mme Anna Iamartino (PLR) « Quand les choix de la majorité municipale fragilisent les commerces de notre vieille-ville ! ».
- La séance relative à l'organisation du Bureau et des commissions pour la législature 2026-2031 est fixée au jeudi 30 avril 2026, à 19h00, à la salle du Conseil communal. Les responsables des groupes recevront de plus amples informations en temps utiles. La séance d'assermentation des nouvelles autorités communales aura lieu quant à elle le mercredi 10 juin 2026, à 16h00. Une communication suivra de la part du secrétariat municipal.

Le programme de la sortie de la Présidente du 6 juin prochain, qui se déroulera à La Chaux-de-Fonds, sera communiqué durant la première semaine du mois d'avril.

### **4. Adoption du procès-verbal**

#### **4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2026**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 5 février 2026 est adopté à l'unanimité tel que présenté, avec remerciements à la secrétaire.

### **5. Prestation de serment**

#### **5.1 En remplacement de Mme Helen Foster (da.), démissionnaire**

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire, Mme Élodie Sierro, en remplacement de Mme Helen Foster (da.).

### **6. Elections**

#### **6.1 D'un·e membre et d'un·e membre suppléant·e à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de Mme Helen Foster (da.), démissionnaire**

La candidature de Mme S. Jamet, actuelle suppléante, est présentée pour au poste de membre, Mme J. Minacci étant proposée pour reprendre la suppléance.

Sans autre proposition, Mme Sandra Jamet (da.) et Joëlle Minacci (da.) sont élues de manière tacite respectivement membre et membre suppléante à la Commission de l'environnement et de l'énergie.

#### **6.2 D'un·e membre suppléant·e à la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », en remplacement de Mme Helen Foster (da.), démissionnaire**

La candidature de Mme J. Minacci est présentée.

Sans autre proposition, Mme Joëlle Minacci (da.) est élue de manière tacite membre suppléante à la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme ».

#### **6.3 D'un·e membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Clément Tolusso (IND), réputé démissionnaire**

La candidature de Mme E. Sierro est présentée.

Sans autre proposition, Mme Élodie Sierro (da.) est élue de manière tacite membre à la commission de gestion.

6.4 D'un·e membre à la délégation variable au Conseil intercommunal « Sécurité Riviera », en remplacement de M. Clément Tolusso (IND), réputé démissionnaire

La candidature de M. E. Messeiller est présentée.

Sans autre proposition, M. Elliott Messeiller (da.) est élu de manière tacite membre à la délégation variable au Conseil intercommunal « Sécurité Riviera ».

6.5 D'un·e membre à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Clément Tolusso (IND), réputé démissionnaire

La candidature de M. A. Vallotton est présentée.

Sans autre proposition, M. Alexandre Vallotton (da.) est élu de manière tacite membre à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE.

## 7. Nominations

7.1 Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de M. Martino Rizzello (LCVL) et consort, intitulé « Potaclos – Pour un pôle urbain mixte et innovant à l'Avenue de Blonay » (2026/R03)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	PLR	Mme	Sarah Tobler
<u>Membres :</u>	da.	M.	Marc Bertholet
	PS	M.	Pierre Butty
	UDC	M.	Moïn Danaï
	da.	M.	Cyril Gros
	PLR	M.	Philippe Herminjard
	Verts	Mme	Juliette Lerch
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	VL	M.	Roger Pieren
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Dominique Besson
	VL	M.	Stéphan Molliat
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	LCVL	M.	Jacques Vernier
	Verts	M.	Tom Wahli
	UDC	---	
	EAV	---	

## 8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

Mme F. Despot indique que le Conseil intercommunal du SIGE a, lors de sa dernière séance, adopté à une confortable majorité le préavis relatif à la réalisation de la future station d'épuration régionale prévue sur le site du « Près des Fourches » à Noville, sur un terrain qui appartient à la commune de Montreux. Il a alloué pour ce faire un crédit d'investissement de CHF 500'000'000.- TTC au maximum. Ce préavis d'importance a donné lieu à assez peu de discussions. Heureusement que le groupe de Vevey a posé des questions pour alimenter la discussion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 9. Préavis / Rapports-préavis

9.1 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026 – 1ère série (2026/P04)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9.2 Octroi de la part communale d'aide à la pierre pour 7 logements à loyer modéré (LLM) prévus sur la parcelle N° 272 (Projet Reller) (2026/P05)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	da.	Mme	Sabrina Berrocal
<u>Membres :</u>	VL	M.	Eric Bays
	PLR	Mme	Maria Boissard
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	da.	M.	Grégoire Gavin
	LCVL	M.	Akram Moussetaïni
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	PS	M.	Julien Rilliet
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	Verts	Mme	Diane von Gunten
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	PLR	M.	Jean-Daniel Légeret
	VL	M.	Stéphan Molliat
	da.	M.	Luc Morier-Genoud
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	M.	Colin Wahli
	UDC	---	
	EAV	---	

9.3 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin (2026/P06)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	VL	M.	Jérôme Christen
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	da.	Mme	Élodie Lopez
	PLR	M.	Victor Marinelli
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	Verts	M.	Antoine Stübi
	Verts	Mme	Valérie Zonca
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VL	M.	Eric Bays
	da.	Mme	Carole Meyer
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	PLR	Mme	Sarah Tobler
	UDC	---	
	EAV	---	

9.4 Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais (2026/P07)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	LCVL	M.	Jacques Vernier
<u>Membres :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	PS	M.	Pierre Butty
	da.	M.	Grégoire Gavin
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	PLR	M.	Pedro Teixeira

	UDC	Mme	Ariane Verdan
	Verts	Mme	Myriam Wider-Nicolouz
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	VL	M.	Eric Bays
	da.	Mme	Sabrina Berrocal
	PLR	M.	Peter Keller
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	UDC	---	
	EAV	---	

## 10. Rapports des commissions

### 10.1 Prise en considération du postulat de Mme Maria Boissard (PLR) « Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan » (2025/R36)

Rapport : M. Tom Wahli

M. T. Wahli remarque que l'affirmation figurant dans le rapport selon laquelle l'un des projets du service de la cohésion sociale concerne un observatoire des addictions n'est pas pertinente au niveau communal, ces données étant observées sur le plan cantonal ou fédéral. Le projet de la Municipalité est en fait un observatoire social.

M. E. Bays invite le Conseil à rejeter les conclusions du rapport de la commission. L'observatoire social n'est pas encore en place, la collecte de données s'étalera sur plusieurs mois, voire une année. Ce projet ne répond donc pas à l'urgence immédiate. Certes, l'insécurité et la violence n'augmentent pas seulement à Vevey, mais ce n'est qu'à Vevey que nous, citoyens de cette belle ville, pouvons tenter d'agir pour endiguer le problème. Face à l'aveu d'impuissance dû au manque d'effectifs de l'ASR, le recours à une aide extérieure ne pourra que restaurer le sentiment de sécurité que beaucoup d'habitantes et d'habitants regrettent.

M. T. Wahli rappelle que l'ASR ne constate aucune augmentation de l'insécurité et de la violence à Vevey.

Mme M. Boissard constate que la violence arrive maintenant dans les écoles. Il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

M. J. Christen estime que renforcer le sentiment de sécurité à Vevey est un objectif parfaitement légitime, mais faut-il pour autant recourir à des agents de sécurité privés ? La véritable sécurité repose sur une police de proximité, formée, compétente et disposant de pouvoirs légaux, pas sur des agents privés qui ne disposent pas de pouvoirs d'enquête, d'interpellation ou de poursuite. Dans des quartiers sensibles et face à des situations complexes de délinquance, seule une force spécialisée et réactive peut intervenir efficacement. L'exemple de la brigade mobile d'intervention de Carpentras, notre ville jumelle, le démontre, et Sécurité Riviera pourrait s'en inspirer. Engager des figurants pour faire joli, c'est gaspiller l'argent public et créer une illusion dangereuse. Vevey a le choix : négocier un contrat avec Sécurité Riviera, s'ouvrir à un partenariat avec la police de Lavaux ou de Lausanne, ou créer son propre corps de police. On aurait ainsi quelque chose de sérieux, légitime et efficace. C'est pourquoi il considère que le postulat qui suit est plus pertinent, toutefois sans poste fixe. Il recommande donc de ne pas prendre en considération le présent postulat.

M. M. Bertholet remarque que le même débat, avec les mêmes arguments, revient sans cesse. Oui, un fait de violence grave s'est produit au sein des écoles veveysannes la semaine dernière. Chaque année, des articles de presse nous rappellent que des agressions graves peuvent survenir, mais à Vevey comme ailleurs. Tant le directeur de l'ASR que le commandant de la police ont admis, lors de la commission, que les chiffres de la délinquance et de la criminalité ne recouvrent pas l'ensemble des faits, mais les chiffres concernant les actes de violence graves montrent qu'il n'y a strictement aucune péjoration de la situation à Vevey depuis une quinzaine d'années.

Mme S. Dohr indique, à la suite du drame survenu à Chiètres, que l'insécurité dans les transports publics est en augmentation. Le Canton de Vaud dispose aujourd'hui d'agents de sécurité privés dans ses tribunaux ou ses offices de poursuites. Il est donc faux de dire que le sentiment d'insécurité est quasi inexistant et que la violence n'augmente pas. Elle considère que le Conseil devrait renvoyer ce postulat à la Municipalité pour qu'un jour, si une opportunité se présente, on puisse étudier comment on pourrait engager des personnes externes, qui n'ont certes aucune compétence policière, pour surveiller des bâtiments, etc. Elle invite donc le Conseil à refuser les conclusions du rapport de la commission et à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et trois abstentions). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Maria Boissard (PLR) « Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de Mme Maria Boissard (PLR), intitulé « Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan » et de considérer cet objet comme classé.

#### 10.2 Prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino (PLR) « Vevey en gare d'urgence, le deal doit dérailler ! » (2025/R37)

Rapport : M. Tom Wahli

Mme D. von Gunten indique que le groupe des Vert.e.s soutient le postulat tel qu'amendé. L'idée de développer une offre culturelle sur la place de la Gare est intéressante, mais la piétonnisation de la rue des Communaux l'est plus encore. C'est une mesure sensée pour diminuer le deal sur la place de la Gare. Certes, des personnes ont besoin d'un véhicule pour se rendre au centre d'imagerie médicale, mais d'autres rues que l'on a piétonnisées bénéficient d'exceptions pour les habitants ou les livraisons ; c'est quelque chose qu'on pourrait aussi envisager à la rue des Communaux. Réduire le nombre de voitures en plus du trafic de drogue dans cette rue serait un vrai plus pour les habitants.

M. H. Queyranne rappelle que le postulat demandait initialement l'installation d'un poste de police mobile à la gare, ainsi que des moyens de police supplémentaire pour lutter contre le deal de rue. Il rappelle quelques éléments évoqués lors de la séance de la commission : un poste de police fixe à la gare ne résoudra pas le trafic de rue ; celui d'Yverdon est un échec et va fermer. Une présence policière accrue peut devenir contre-productive et créer un sentiment d'insécurité. Le commandant de la police a rectifié la comparaison avec Bex : la situation s'y est améliorée pour des raisons contextuelles spécifiques, sans lien avec un renforcement policier. Les deux situations ne sont pas comparables. Il a confirmé que la stratégie doit être dynamique (ce qui est fait aujourd'hui) : opérations variées, horaires différents, effet de surprise. Un poste fixe irait contre cette stratégie et les trafiquants ne sauraient que s'y adapter. De plus, le directeur de l'ASR a précisé que Vevey a le deuxième plus haut taux d'interventions conjointes avec la police cantonale après Lausanne. Les moyens policiers déployés aujourd'hui sont donc proportionnés, cohérents et adaptés à la problématique. Comme le directeur de l'ASR l'a mentionné, s'attaquer aux symptômes sans traiter les causes est relativement inefficace. Il a lui-même salué le travail de la cohésion sociale et l'approche systémique en cours. L'observatoire social, la collaboration renforcée avec AACTS, voilà une réponse structurée et cohérente. Face à cela, la postulante a amendé son texte pour n'en conserver qu'un seul point : présenter un plan pour réoccuper l'espace public autour de la gare. L'idée paraît séduisante de prime abord, mais n'est qu'une fausse bonne idée. Occuper l'espace public pour perturber le deal ne s'improvise pas. Cela demande des compétences spécifiques, de la coordination et des ressources humaines et financières. De plus, la configuration de la gare de Vevey ne s'y prête pas vraiment, l'espace étant constitué de rues et d'un parking, pas d'un parc comme à Yverdon. Il peut comprendre l'impatience, mais mobiliser les services sur un plan d'occupation de l'espace, c'est les détourner de ce qui est vraiment nécessaire et urgent. Il invite donc le Conseil à refuser cette prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et une dizaine d'abstentions). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Anna lamartino (PLR) « Vevey en gare d'urgence, le deal doit dérailler ! »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

d'accepter la prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Vevey en gare d'urgence, le deal doit dérailler ! » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, amendé dans ses conclusions comme suit :

1. *Présenter un plan d'action rapide pour réoccuper et sécuriser durablement l'espace public autour de la gare, tout en coordonnant efficacement avec les secteurs voisins fortement impactés, comme la Place Robin.*

### 10.3 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 2ème série (2026/P01)

Rapport : M. Vittorio Marinelli

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 01/2026, du 19 janvier 2026, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 2<sup>ème</sup> série,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le préavis N° 01/2026, pour un montant total de CHF 792'600.– de charges et CHF 619'700.– de revenus.

### 10.4 Prise en considération du postulat de M. Florian Girardoz (PLR) « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes » (2026/R02)

Rapport : Mme Corinne Pilloud

Mme C. Pilloud rappelle le vœu émis par la commission, en souhaitant que celui-ci ne soit pas un vœu pieux et que la Municipalité n'en fasse pas des cocottes en papier : « À l'unanimité, la commission émet le vœu que la Municipalité porte la question de la flexibilisation des arrêts de bus, principalement en soirée, devant la Conférence des syndics du district (CSD) puis, en cas d'intérêt de celle-ci, devant la Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) et enfin dans les services de mobilité des communes. Cela permettra aux communes de la région de s'approprier ce projet ».

M. F. Girardoz avait déjà compris, lors du précédent débat sur ce postulat, que ce serait compliqué. Il remercie toutefois la commission pour ses travaux. Il se dit content du vœu formulé et ne manquera pas de relancer la Municipalité, dans cette législature ou la prochaine, sur les suites données à ce vœu.

M. J. Christen remarque que d'aucuns considèrent que Vevey est trop dense, que la distance moyenne entre les arrêts est trop faible, et que donc cela rend le projet inutile. Or, l'idée n'est pas de viser le centre-ville, mais les lignes périphériques, où les arrêts peuvent être espacés de plusieurs centaines de mètres. Des arrêts à la demande amélioreraient réellement l'accessibilité. Le postulat ne propose pas d'arrêts improvisés, mais des zones d'arrêt élargies, conformes à la LHand, garantissant des arrêts supplémentaires sûrs et légaux. Il ne demande pas une mise en œuvre immédiate, mais une étude sur la viabilité financière et l'opportunité intercommunale qui permettrait de mutualiser les investissements et de cibler les zones à réel besoin. Contrairement à des expériences passées mal ciblées, cette démarche peut se concentrer sur les zones où l'usage potentiel justifie l'aménagement. Le postulat prévoit d'évaluer les effets sur les lignes régionales et les correspondances ferroviaires, garantissant que la flexibilité n'entrave pas les services existants, il permet de vérifier la faisabilité juridique, financière et pratique des arrêts à la demande dans des zones ciblées, tout en améliorant sécurité et accessibilité pour tous. Il profite de son intervention pour rappeler à la Municipalité qu'il avait déposé le 11 mars 2004 une interpellation à laquelle elle n'a toujours pas répondu. Peut-être serait-il bon que par la même occasion, puisque le sujet est commun, la Municipalité y réponde.

M. H. Queyranne précise qu'en commission a été mentionné le fait qu'à Vevey, la distance maximale entre deux arrêts est de l'ordre de 450 mètres. En moyenne, toute personne se trouve à moins de 230 mètres d'un arrêt de bus. C'est pour cela que la proposition n'a pas été jugée pertinente pour Vevey, mais qu'elle pourrait l'être pour d'autres communes, raison pour laquelle cette question devrait être amenée sur le plan intercommunal.

M. V. Imhof, municipal, remarque que l'horaire 2026 des VMCV est entré en fonction et se déroule correctement. Ces nouvelles lignes ont évidemment permis de réfléchir aux arrêts de bus, mais il invite les membres du Conseil à assister, le 1<sup>er</sup> ou le 16 avril, à la séance d'information relative à l'horaire 2026, où ce genre de questions pourront être posées au niveau intercommunal.

M. A. Gonthier pense que l'image qu'on se fait, à la lecture du postulat, c'est une ligne de campagne et quelqu'un qui demande au chauffeur de s'arrêter à un endroit proche de chez lui. Légalement, cela n'est pas possible, la responsabilité du conducteur étant engagée. M. J. Christen indique que l'idée est plutôt de prévoir de vrais arrêts, conformes à la LHand. Il traduit ainsi le postulat en disant qu'il faut multiplier le nombre d'arrêts normaux, construits aux coûts d'un arrêt normal, sur les lignes des transports publics. Cela correspond à un amendement au postulat, qu'il faut lui aussi refuser.

M. P. Bertschy aurait souhaité assister à la soirée des VMCV, mais au même moment se déroule la commission relative à la place Robin. Il ne peut malheureusement pas se dédoubler.

M. J. Christen ne sera pas non plus présent le 1<sup>er</sup> avril, puisqu'il préside la commission de la place Robin. Il trouve regrettable que la Municipalité n'ait pas constaté cette collision de dates.

M. V. Imhof, municipal, remarque qu'une première séance est prévue le 1<sup>er</sup> avril, mais que, vu le succès et les empêchements possibles, une deuxième séance est prévue le 16 avril.

Mme C. Pilloud relève que la notion de zones d'arrêt élargies a passablement occupé la commission. Ce sont des arrêts de bus aménagés, conformes à la LHand, mais au lieu d'être sur un perron comme on les connaît, ils se déploient sur deux ou trois perrons, parfois à gauche, parfois à droite. Ce sont simplement plus d'arrêts, pas une zone sur plusieurs centaines de mètres où l'on peut à la demande s'arrêter où l'on veut. C'est cette notion qui a amené la commission à proposer ce vœu, vu l'intérêt hors zone urbaine, mais à rejeter malgré tout le postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à la majorité (trois avis contraires et un certain nombre d'abstentions). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de M. Florian Girardoz (PLR) « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de M. Florian Girardoz (PLR), intitulé « Les VMCV à l'écoute des citoyens et des citoyennes » et de considérer cet objet comme classé.

### 11. Réponses aux interpellations

11.1 Interpellation de M. Florian Girardoz (PLR), intitulée « Nul n'est censé ignorer la loi. Encore faut-il pouvoir y accéder » (2026/RI05)

M. F. Girardoz remercie la Municipalité pour la réponse. Est-ce que tous les règlements communaux ont pu être mis sur cette page ou y sont recensés ? Au point 2 de sa réponse, la Municipalité parle de règlements communaux accessibles au public. Y a-t-il des règlements communaux qui ne sont pas accessibles au public ?

M. le Syndic répond que tous les règlements sont à priori accessibles. Il ne peut toutefois s'engager sur le fait que la liste soit exhaustive. On est encore en train de vérifier auprès de tous les services si tous les règlements figurent sur cette page, mais l'intention est évidemment d'y mettre l'ensemble des règlements.

M. P. Chiffelle remarque que les règlements intercommunaux s'appliquent par définition à tous les territoires communaux et qu'il conviendrait de publier également ces règlements intercommunaux dans cette base de données.

M. M. Vidoz ajoute que les règlements communaux ne sont effectivement pas tous sur cette page, notamment ceux en lien avec la police des constructions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

### 11.2 Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert-e-s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? » (2026/RI07)

Mme V. Zonca remarque que beaucoup de choses se sont passées depuis le dépôt de cette interpellation il y a presque une année. Le milieu évolue très rapidement. Dans l'ensemble, elle se dit très satisfaite de la réponse municipale, mais on est encore dans une phase introductive de cette thématique d'utilisation et surtout de réglementation des IA. Elle salue le fait que la Municipalité ait mandaté une entreprise suisse pour entourer la Ville dans cette démarche de mise en place d'un cadre pour l'utilisation et les risques de l'utilisation de l'IA dans l'administration communale. La réponse met en avant trois points d'attention, mais il manque encore des pistes essentielles comme la nécessité de veiller à quelles données on met dans ces IA ou pas, l'idée aussi de la sensibilisation aux coûts énergétiques que représentent ces recherches dans les IA par rapport à des recherches standards. Elle souligne également l'importance d'utiliser des IA à peu près correctes en matière d'éthique, notamment le fait que l'entreprise qui a été identifiée comme futur partenaire travaille principalement avec des solutions d'OpenAI, alors que ChatGPT est actuellement très décrié. On peut utiliser des IA plus locales, plus pertinentes sur le plan éthique, pour le même résultat. Elle relève également la nécessité de se doter d'une véritable charte d'utilisation, notamment pour ce qui est des visuels. La démarche en est à ses débuts, peu de communes ont pris cette thématique en main, elle se réjouit donc d'en savoir plus prochainement.

M. E. Messeiller remarque que l'arrivée dans nos vies des intelligences artificielles est un enjeu que nous devons apprendre à saisir et il est bon de savoir que la Ville prend cet enjeu sérieusement. Si les mesures de formations et de mise en place d'une charte sont des mesures bienvenues pour offrir un cadre et des perspectives aux personnes qui travaillent pour la Commune, il faudrait que ces mesures soulignent aussi les coûts d'utilisation de ces outils, que ce soit par l'utilisation massive d'électricité, de matériel (minéraux, disques durs, mémoire, etc.) ou d'eau, souvent potable, pour les centres de données essentiels pour cette technologie. L'IA vient avec un bagage sur lequel on ne peut pas faire l'impasse. De plus, les entreprises qui sont à l'origine des modèles les plus performants sont profondément impliquées dans le complexe militaro-industriel des États-Unis et soutiennent leur effort de guerre à travers le monde. Les valeurs portées par les créateurs de ces outils se retrouvent dans leurs résultats à cause de la manière même dont ils sont conçus. Il suffit de voir quelques entretiens avec les patrons de ces entreprises pour voir que leurs valeurs vont à l'encontre de celles du service public, qui sont une société démocratique, égalitaire, juste et au service de toute la population sans discrimination. Il semble donc essentiel que la charte et la formation prévue incorporent ces éléments et encouragent les personnes qui travaillent pour la Ville à se poser la question sur l'utilisation des IA, et notamment l'intérêt d'utiliser l'IA pour une tâche, la pertinence de l'usage d'une IA en termes d'impact environnemental et énergétique. Il encourage donc la mise en place de règles d'usage (ou de non-usage) provisoires en attendant que la charte et la formation soient finalisées, afin d'éviter des usages problématiques avant leur entrée en vigueur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

### 11.3 Interpellation de M. Hervé Queyranne (da.) et consorts, intitulée « Le Donut de Vevey, à savourer ensemble avant de passer à l'action ! » (2026/RI06)

M. H. Queyranne remercie la Municipalité pour cette réponse complète et le bureau de la durabilité pour le travail accompli. Depuis le plan climat de 2022, Vevey s'est engagée dans une démarche sérieuse et cohérente de durabilité. Le portrait Donut de Vevey, réalisé en collaboration avec l'UNIL, représente la dernière étape franchie et nous pouvons être fiers que Vevey soit l'une des trois communes pilotes romandes à expérimenter cette approche. Il salue la volonté de communication de la Municipalité, tant en direction du Conseil que de la population. C'est indispensable pour que ce travail, encore trop peu connu, trouve l'écho et la compréhension qu'il mérite. Il regrette toutefois que la Municipalité ait écarté l'option d'une assemblée citoyenne pour l'élaboration du plan d'action, tout en en comprenant les raisons. Mais la réponse de la Municipalité montre qu'en réalité une part belle a déjà été faite - et qui va se poursuivre - à la participation citoyenne avec des consultations, co-constructions, groupes de travail interservices. Pour la suite, l'enjeu sera d'assurer la bonne appropriation et le suivi du plan d'action de manière transverse à tous les services. Il attend donc que la prochaine Municipalité ait le courage politique de faire de ce plan un véritable outil transversal, au cœur de la politique communale, et de l'utiliser pour élaborer son prochain programme de législature.

Mme F. Despot remarque que la commission de l'environnement et de l'énergie a discuté de ce schéma. Ce projet est censé remplacer les trois piliers que l'on connaît du développement durable (environnement, social, économie). Le schéma de ce donut propose une frontière environnementale, une frontière sociale, mais l'économie a complètement disparu. On a répondu à la commission que l'économie était partout, en tout, que ce n'était pas un but en soi et que de toute manière elle était comprise dans les démarches qui allaient vers l'environnement et vers le social. Mais elle remarque dans les documents reçus, qu'elle a analysés, que l'économie est totalement passée par-dessus bord, raison pour laquelle elle souhaite que l'on soit particulièrement prudent avec ce nouveau modèle.

Mme E. Lopez estime que ce nouveau modèle n'est pas un choix politique, mais véritablement l'état actuel de la recherche en durabilité, qui pose le fait que l'ancien modèle est obsolète et qu'aujourd'hui, pour qu'on soit le plus à même de pouvoir se saisir des réalités et de construire des politiques publiques, le nouveau modèle est véritablement le plus adapté.

M. C. Gros précise que le modèle du Donut est développé par des économistes. Le but est justement de déterminer les limites, minimales et maximales, à l'économie. En fait, l'économie est au centre de ce modèle.

Mme F. Despot estime que ce choix émane de centres de recherche universitaires qui ont une option politique bien marquée. Et cette option politique n'a pas pour but de mettre l'économie au centre. Son but à elle n'est pas de mettre l'économie au centre, mais de ne pas l'oublier. Le conséquent rapport de l'Université de Lausanne ne mentionne pas une seule fois le mot « entreprendre » ou « entreprise ». Rien n'est fait pour encourager l'économie, ne serait-ce que locale. Et lorsque les entreprises sont considérées, c'est pour les impacts néfastes que peuvent avoir les entreprises multinationales ou autres ; aucun bon côté n'est mis en avant. C'est donc une option qui n'est pas le niveau de la recherche actuelle, mais une option très fortement marquée par la politique qui est appliquée à l'Université de Lausanne.

Mme E. Lopez pense que dans un modèle comme celui-ci, on considère que l'économie est un moyen pour arriver à une fin - celle de respecter des limites planétaires - et les besoins fondamentaux des gens et qu'elle n'est pas une fin en soi comme dans les modèles précédents.

Mme G. Kämpf, municipale, confirme que le modèle du Donut a été élaboré par une économiste ; il constitue un outil d'évaluation. L'économie est effectivement un moyen. Le rapport dont fait état Mme F. Despot est un diagnostic qui évalue l'état actuel sur le plan de la couverture des besoins sociaux et des impacts écologiques selon les limites définies par ce modèle du Donut. Le prochain document auquel se réfère l'interpellation et qui n'est pas encore en cours de rédaction présentera tous ces moyens d'atteindre le but recherché, c'est-à-dire une économie plus respectueuse de l'environnement et qui augmente l'égalité des chances au sein de la population. C'est donc un moyen, tout comme la culture, le sport, la production d'énergie, tout ce qui régit les interactions qui nous permettent de couvrir nos besoins et de ne pas excéder les limites planétaires. Tout cela donnera lieu à un plan d'action qui tiendra compte de ces deux indicateurs, et pas seulement d'un seul. Le modèle du Donut est un modèle évolué du triangle du développement durable. On développe ces modèles théoriques pour pouvoir évaluer une prestation ou un projet et le lancer après un arbitrage politique. Ce n'est pas le choix du modèle qui est politique, mais ce qu'on fait de l'évaluation des choses. Tous les moyens qui interagissent entre la société et notre environnement vivant donneront lieu à des mesures concrètes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **12. Communications de la Municipalité**

### 12.1 Ouverture d'un compte d'attente pour le réaménagement de la Grenette (2026/C02)

Mme S. Berrocal trouve cette communication assez peu communicative et souhaite obtenir davantage d'informations sur ce qu'il est prévu en matière de réaménagement à la Grenette.

M. V. Imhof, municipal, indique que la commission municipale de l'économie a évoqué ce projet à plusieurs reprises ces dernières années. Au début de la législature, Montreux-Vevey Tourisme devait quitter les lieux, finalement ils sont restés sur 2/3 de la surface et le tiers restant a servi à diverses expositions et autres manifestations. L'idée aujourd'hui est de pouvoir réaménager l'espace en une sorte de vitrine-présentoir pour l'économie locale et le tourisme afin d'offrir aux visiteurs, touristes ou citoyens, une sorte de nœud central touristique et économique. On a déjà reçu des confirmations d'aides de la part du Canton, de la Fondation pour l'équipement touristique et du fonds d'équipement touristique de la CITS. Cela montre que le projet est étoffé, mais des informations complémentaires seront données au début de la nouvelle législature.

Mme J. Minacci demande si ce sera une sorte de magasin qui vendra des produits locaux, parce qu'elle comprend bien l'enjeu d'avoir des prestations qui sont liées directement au tourisme, peut-être moins à la vente de produits.

M. V. Imhof, municipal, répond que l'idée est de mettre en avant des produits de la région et de permettre aux passants de trouver des informations sur ces produits et les endroits où ils sont vendus. L'idée n'est pas de proposer des produits frais, mais une pure offre touristique avec un peu de vente. Plusieurs points d'information dans d'autres régions proposent ce genre d'offres. 0,3 EPT serait pris chez MVT, financé par la taxe de séjour. L'idée est que Vevey rénove ce point d'information pour en faire une vitrine et un lien entre l'économie et les visiteurs, qui ne coûterait en plus pas un franc pour le budget communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

### **13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement**

#### **13.1 Postulat de M. Colin Wahli (Vert·e·s), intitulé « Stratégie de logistique urbaine »**

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance.

M. S. Ansermet trouve ce postulat très intéressant, mais un hub centralisé existe déjà, au Port franc, là où viennent les camions et d'où l'on procède à une répartition plus fine des marchandises à travers la ville. La demande vise-t-elle à compléter ou étendre cette offre ? Il propose de renvoyer ce postulat en commission de prise en considération, ce qui permettra de discuter de toutes ces questions.

Mme S. Marques trouve particulier que le postulat souhaite maintenir un dynamisme à long terme, mais y mette des restrictions. Ces restrictions impacteront aussi nos commerçants, qui vivent déjà une situation délicate. Imposer davantage de restrictions au niveau de l'acheminement des marchandises risque de leur causer encore plus de problèmes. Beaucoup de commerces proposent des produits frais et le e-commerce ne permet pas de faire appel à ce genre de livraisons. Pour toutes ces raisons, elle invite le Conseil à ne pas soutenir ce postulat.

M. C. Wahli est lui-même client du micro-hub. La partie qui s'occupe des livraisons des entreprises bénéficiait d'un financement de la Confédération, qui a pris fin récemment. Le nombre de livraisons a été divisé par trois. La structure connaît des difficultés et la proposition est de voir si un moyen existe afin d'améliorer la situation et surtout de diminuer le nombre de camions, lorsque c'est possible, et d'utiliser plutôt des moyens de transport légers. Le postulat ne demande pas la suppression des livraisons, mais d'organiser les horaires et d'éviter de voir d'énormes camions circuler dans de petites ruelles pour peu de marchandises. L'idée est de pacifier et de réguler les livraisons, pas de les supprimer.

M. A. Colin, restaurateur, se fait acheminer par bicyclette les produits du postulant, tout comme l'excellente limonade proposée par la Ville. Il ne voit vraiment pas de problèmes. Tous les chauffeurs de camion sont contents de pouvoir déposer leurs marchandises au Port franc et de reprendre l'autoroute rapidement.

M. J. Spieldenner remarque que les bonnes idées ont toujours un prix. Si le postulat est accepté, il aimerait que l'on définisse très clairement qui paie quoi. Est-ce le client final, l'entreprise, le transporteur ou la Commune qui prend en charge les frais pour mettre en pratique un postulat comme celui-ci ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair quant à la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que le Conseil accepte cette option par 37 oui, 23 non, 9 abstentions.

#### **13.2 Postulat de M. Colin Wahli (Vert·e·s), intitulé « Des feuilles pour nourrir le sol »**

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance.

M. S. Ansermet remarque que ce que propose le postulant n'est autre que le mulching, qui consiste à couvrir les plates-bandes ou le pied des arbres de feuilles mortes. Les jardiniers, y compris ceux de la Ville, connaissent bien cette technique, qui se pratique déjà, mais qui doit se faire avec grande précaution sur les gazons et les prairies, parce que ces feuilles amènent de la matière organique qui contribue à la prolifération de la mousse et des champignons, contre lesquels il faut utiliser des produits phytosanitaires. Il en profite pour mentionner qu'il a appris récemment, de la bouche d'un pêcheur bien connu dans la région, que les feuilles qui tombent dans la Veveyse, ou qui partent dans les tuyaux en séparatif, contribuent au colmatage des frayères, ce qui pose des problèmes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair quant à la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que cette option est acceptée par 38 oui, 27 non, 7 abstentions.

#### **13.3 Interpellation de Mme Jennyfer Vincent (Vert·e·s), intitulée « Confidentialité et confort acoustique aux guichets de l'Office de la population de Vevey »**

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance. L'interpellatrice souhaite une réponse orale.

Mme G. Kämpf, municipale, répond de la manière suivante :

*Des remarques ou des plaintes ont-elles été formulées par les usagers ou le personnel concernant la confidentialité et la résonance aux guichets de l'Office de la population ?* Oui, les collaboratrices et collaborateurs de l'Office de la population ont déjà reçu des remarques à ce sujet. Le personnel fait tout son possible pour protéger la vie privée des gens. Sans aménagements lourds, la confidentialité repose sur le respect mutuel.

*Quelles mesures concrètes, simples et réalisables avec les moyens existants pourraient être envisagées afin d'améliorer la confidentialité des échanges et le confort acoustique, et dans quel délai pourraient-elles être mises en œuvre ?* La pose de parois de séparation phonique entre les guichets est prévue durant l'été, avec des marquages au sol de distance minimum. Ces moyens légers permettront de faire un pas dans la bonne direction. Des panneaux/cloisons acoustiques peuvent améliorer le confort et réduire les résonances lors de conversations aux guichets, mais la proximité des guichets avec la salle d'attente ne permet pas une isolation totale. La réorganisation des guichets serait la meilleure option, mais cela nécessiterait la démolition des guichets actuels et un réaménagement complet intégrant le hall de l'Hôtel-de-Ville. L'interpellation propose un système de tickets d'appel. Cela permettrait une meilleure organisation de l'attente aux guichets et dissuaderait les personnes à rester trop près des guichets, mais cela nécessiterait d'installer un logiciel sur ordinateur et un écran dans le hall d'accueil. Cela représenterait des frais supplémentaires pour une situation qui ne serait pas idéale, puisque ce que l'on souhaite, ce sont des guichets qui respectent la confidentialité. En attendant la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, des salles sont à disposition pour recevoir les gens dans les cas de dossiers sensibles, comme les naturalisations.

Mme J. Vincent la remercie pour cette réponse et pour les démarches déjà entreprises afin d'améliorer l'accueil au sein du service. Il lui semble néanmoins important de rester attentif à ces questions qui touchent directement à la qualité du service public et à la confiance des usagères et usagers.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 13.4 Postulat de Mme Fabienne Despot (UDC), intitulé « Choisissons la proximité pour garder un centre-ville vivant »

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance.

M. A. Gonthier soutient ce postulat, du moins ne voit pas de raisons de s'y opposer. Une chose l'étonne toutefois, à savoir que la postulante n'en profite pas pour rappeler le texte qu'elle avait déposé à l'époque en relation avec les bons BienVenue et qui n'a pas encore trouvé le plus petit début de commencement de réalisation. En outre, il remarque avec un immense plaisir que, pour une fois, on a échappé à l'association maudite entre commerces, voitures et parking.

M. M. Bertholet a lui aussi trouvé ces propositions très intéressantes, à l'exception peut-être d'alléger ou adapter certaines taxes communales. Il pense qu'il y a vraiment moyen d'aller de l'avant à partir de cette liste de propositions. Un aspect lui tient à cœur, à savoir la diversité des petits commerces qu'on trouve dans la Vieille Ville, véritable joyau situationnel au bord du lac et patrimoine historique et culturel. Porte à porte, on a un bassin d'environ 100'000 à 120'000 personnes qui se situent à une demi-heure en transports publics de la gare de Vevey. L'aspect signalétique-mise en valeur de ce patrimoine culturel et historique lui paraît très important. Il encourage donc la Ville et les associations de commerçants à mettre en place des dispositifs concrets, notamment en ligne, qui donnent envie à ce bassin de population de venir, préférentiellement en transports publics, faire ses courses à Vevey et découvrir la ville.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport sont acceptés à une large majorité (une abstention).

#### 13.5 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « La politique de drogues et l'observatoire social à Vevey »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

#### 13.6 Postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey »

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance.

Mme C. Gigon indique que le groupe des Vert.e.s s'oppose à cette proposition. Vevey est une ville dense et les écoliers peuvent marcher pour aller à l'école et à leurs différentes activités. Les Vert.e.s souhaitent que ces trajets

entre la maison et l'école ou les différents lieux d'activités soient plutôt pensés en matière de sécurité, que ce soit à pied ou à vélo.

M. P. Butty se dit d'un côté favorable à ce postulat, puisqu'il répond partiellement au programme socialiste qui demande une gratuité ciblée des transports publics (dont les « cibles » pourraient être les jeunes, mais aussi les seniors, ou seulement les week-ends, ou autres), mais d'un autre côté, tel que formulé, le texte lui semble lacunaire sur certains points. D'abord, il ne tient pas compte de la disparité des situations financières des élèves en scolarité obligatoire. Il voit mal comment un tel subside pourrait s'appliquer aux enfants dont les parents ne rencontrent aucune difficulté financière pour payer un abonnement. Certes, le postulat mentionne que les critères d'éligibilité et les modalités doivent être examinées, mais sans orientation particulière, et considère même que « l'offre actuelle demeure partielle et conditionnée à des critères restrictifs », ce qui sous-entend que l'aide devrait être plus large. Ensuite, ce postulat ne mentionne jamais les efforts déjà consentis dans ce domaine par la Ville, par le Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (FEDD), même si la postulante l'a mentionné oralement dans son intervention. Au contraire il « invite la commune à examiner si un complément communal ciblé » pourrait être envisagé. C'est oublier qu'elle le fait déjà et que cette subvention s'adresse certes seulement aux jeunes, il est vrai âgés de 15 à 30 ans et en formation post-obligatoire (en apprentissage, au gymnase ou aux études). Elle couvre 20% du prix de l'abonnement (sauf abonnement demi-tarif CFF) jusqu'à un maximum de CHF 250.-/année et par demande. Les critères d'octroi sont bien définis et précisés sur le site de la Ville. Enfin, dire que ce dispositif est « financièrement maîtrisable » lui semble un préjugé discutable, puisque le postulat lui-même demande une estimation des coûts. Pour toutes ces raisons, passer d'abord par une commission de prise en considération lui paraît préférable, afin peut-être d'affiner certains points de ce postulat, qu'il trouve louable par ailleurs.

Mme S. Berrocal rappelle que la gratuité des transports publics est un élément très important pour le groupe décroissance-alternatives. Il l'appelle de ses vœux et croit à l'égalité des chances et à la nécessité de soutenir la mobilité durable. Sur le principe, il se dit donc prêt à entrer en matière et à discuter d'une telle mesure. Cependant, il ne peut soutenir ce texte en l'état. Ce postulat propose une mesure pour tous les écoliers de la ville, sans distinction. Or, les situations des élèves qui habitent Vevey et fréquentent une école ou participent à des activités extrascolaires dans leur commune ont des besoins de mobilité bien moindres que ceux qui doivent se rendre dans d'autres localités, notamment et par exemple les gymnasiens. Pour ces derniers, l'aide actuelle est souvent insuffisante au vu des distances. Si nous devons allouer des fonds communaux, la priorité devrait aller à ceux qui subissent les coûts les plus élevés parce qu'ils doivent quitter la ville, et non à ceux qui effectuent des trajets courts. Même si da. salue la gratuité des transports publics, il lui semble que pour ces déplacements intra-urbains, et puisqu'ils sont ciblés sur les écoliers, la priorité devrait être le développement de pédibus pour décourager les déplacements motorisés. D'autre part, elle se dit fâchée par la forme de ce document. La postulante s'en est récemment prise à un document rédigé par le groupe da. en se plaignant qu'il était illisible, car trop académique et inutilement compliqué. Il est donc surprenant de la voir proposer aujourd'hui un texte qui tombe dans l'excès inverse. On voit tout de suite que ce texte a été rédigé par une intelligence artificielle, la partie argumentation notamment, dont on ne sait pas si elle fait partie ou non du postulat puisqu'elle figure après la signature. Le style est générique, le contenu est « hors-sol » et ne reflète pas une connaissance fine de la réalité locale. Pourtant, la postulante connaît mieux le terrain que ce document ne le laisse penser. Pour toutes ces raisons, et parce que le dépôt d'un postulat est un acte politique sérieux qui demande un minimum de travail et d'analyse politique, le groupe da., même s'il est favorable au débat sur la gratuité des transports publics, soutiendra un renvoi en commission de prise en considération plutôt qu'un renvoi direct à la Municipalité.

M. P. Bertschy remarque que rendre les transports publics gratuits ne fait qu'augmenter le déficit et que ce même déficit est comblé par les impôts.

Mme L. Willommet, municipale, rappelle qu'un plan de mobilité scolaire est en cours de finalisation. Un gros travail a été réalisé, notamment pour la sécurisation des cheminements piétons. On a développé le pédibus, mais peut-être devrions-nous en faire davantage la promotion. Renvoyer ce postulat en commission permettrait d'expliquer où en est ce plan de mobilité scolaire. Le postulat traite du scolaire, mais aussi de l'extrascolaire. C'est peut-être le côté « transports publics hors scolarité obligatoire » qui pourrait être intéressant et qui pourrait être discuté en commission. Elle rappelle que la limite légale est de 2,5 km pour que la commune soit dans l'obligation de financer les transports publics au niveau de la scolarité obligatoire. Or, le plan de mobilité scolaire relève que, pour les 1P à 6P, la distance moyenne à parcourir à pied est de 451 mètres entre le domicile et l'école, soit 6 minutes 46. C'est possible parce qu'on a fait le choix politique d'avoir des écoles primaires dans chaque quartier, justement pour éviter ces longs déplacements, pour les petits enfants en particulier. 80% des élèves du primaire se trouvent à moins de 10 minutes à pied de leur école et 85% des élèves viennent à pied à l'école, ce qui est très réjouissant. La commune finance déjà certaines choses pour des raisons légales, mais elle le fait aussi face à des situations difficiles (handicap, déplacement dans un autre collège par manque de place, situation familiale complexe).

M. Ph. Herminjard pense que les enfants qui habitent à l'extrémité du quartier de Pomey mettent plus de 20 minutes pour descendre au centre-ville ; c'est donc une raison assez valable pour étudier la possibilité de voir ce que l'on pourrait faire. La route de Blonay ne bénéficie pas d'un service de bus ; l'arrêt le plus proche se trouve à la route de St-Légier. Il faut donc de toute manière déjà marcher pour aller prendre le bus. Pour sa part, il soutiendra ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Mme S. Dohr rappelle que le postulat ne concerne pas uniquement le chemin de l'école, mais aussi les activités sportives, culturelles, le soir, en hiver, quand il fait froid. La zone 70 se déploie jusqu'à la Maladaire ; les enfants qui se rendent à Burier bénéficieraient donc aussi de cette mesure. Les aides FEDD ne concernant que les jeunes de 15 à 30 ans, il y a donc une lacune pour les enfants jusqu'à l'adolescence. Concernant l'intelligence artificielle, c'est un outil magnifique qui lui permet de construire ses textes et de structurer ses propos au fil de la journée, de la semaine, de ce qu'elle lit, que ce soit en français ou en allemand.

M. M. Vidoz constate que ce postulat cherche à nous faire croire que cet abonnement permettra de faire cesser ou de diminuer le trafic automobile autour des écoles. La vue magistrale qu'il a sur l'école de Charmontey lui fait dire que les gens qui amènent leurs enfants à l'école en voiture ne les enverrons pas à l'école, ni les laisseront rentrer le soir en transports publics.

Mme S. Dohr rappelle que ce postulat ne concerne pas uniquement le chemin de l'école. Il traite des déplacements tout au long de la semaine, voire le week-end. Renvoyer ce postulat en commission de prise en considération permettra de discuter de manière large de ce sujet et de sortir de cette vue étroite concernant le chemin de l'école.

M. M. Bertholet rappelle que le titre du postulat parle d'étudier la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire et que les 2/3 de l'argumentaire concernent l'école. Il ne s'agit donc pas d'une vue étroite, mais d'une simple lecture du postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport sont refusés à la majorité (trois avis favorables et une quinzaine d'abstentions). Étant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient le renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération, celui-ci est donc renvoyé à une commission dont la nomination sera portée à l'ordre du jour de la séance du 7 mai 2026.

### 13.7 Postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Stop à l'impasse idéologique sur la rue de Lausanne ! »

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance.

M. A. Gonthier remarque que ce malheureux tronçon, qu'on propose périodiquement de rouvrir, a été fermé à la suite d'études assez complètes. Le but est d'éviter que les rues d'Italie et du Simplon soient un axe de transit entre la gare et l'est de la ville. C'est à peu près le seul moyen pour éviter d'avoir une masse de véhicules sur cet axe. Le but est relativement atteint et l'on parle de fermer encore davantage le robinet. La 2<sup>e</sup> raison, c'est que le giratoire de la gare est considérablement encombré, ajouter une entrée depuis l'Est reviendrait à le bloquer définitivement. Peut-être pourrait-on soutenir cette mesure au titre de la modération ultime de la circulation à Vevey, mais il doute qu'on la mette en œuvre, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser ce postulat.

M. J. Christen rappelle que cette mesure vient aussi d'une requête des VMCV, négociée de longue date. Les VMCV ont déjà de la peine à tenir leurs horaires en raison d'un trafic important. Ils sont sur ce tronçon quasiment en site propre et c'est extrêmement important pour les transports publics.

Mme A. lamartino se demande si ce petit tronçon fait réellement gagner du temps aux VMCV. Si l'on rouvre ce passage, les personnes qui vont vers l'avenue Nestlé pourront descendre la rue de la Madeleine sans passer par le giratoire, sinon le trafic remonte inévitablement sur le giratoire en prenant la rue de la Clergère.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport sont refusés à la majorité (quelques avis favorables et un certain nombre d'abstentions). Étant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient le renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération, celui-ci est donc renvoyé à une commission dont la nomination sera portée à l'ordre du jour de la séance du 7 mai 2026.

## 14. **Questions, vœux, propositions individuelles**

M. M. Danaï aimerait savoir si la Municipalité a des informations sur les conséquences énergétiques que pourraient avoir ou pas pour la Ville les événements survenus en Iran ces dernières semaines.

M. P. Molliat, municipal, répond que le pétrole se situe aujourd'hui à 115 \$ le baril, soit le double d'il y a un mois, soit les mêmes prix que peu après l'invasion de l'Ukraine. Les infrastructures énergétiques touchées ne seront pas reconstruites très rapidement ; on tend donc vers une situation qui va se prolonger. Actuellement, la Ville a la chance d'avoir la moitié du volume de chauffage de ses bâtiments raccordé au chauffage à distance à bois, qui a très peu de volatilité par rapport aux prix de l'énergie fossile. Mais on a encore 36% au gaz et 13% au mazout, ce qui représente une exposition totale, sur le plan financier, pour une année normale, d'environ 1,1 million de francs. On arrive au printemps, le chauffage ne sera donc a priori pas très impacté à court terme, mais si cela dure dans le temps, cela pourrait avoir un impact de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs sur les comptes 2026, voire des années suivantes. Les impacts sont moins importants pour l'électricité. Les prix de l'énergie, du pétrole en particulier, sont intégrés dans tous les processus industriels. Toute la construction, toutes les chaînes logistiques sont impactées, c'est donc un facteur inflationniste très fort, en particulier sur le prix des matériaux de construction, qui pourrait avoir des conséquences sur les travaux qui sont prévus en voirie ou dans les bâtiments.

M. J. Christen remarque que l'organisation de la fête du 1<sup>er</sup> Août a été attribuée sans qu'aucune information ne soit communiquée aux postulants. La Municipalité peut-elle préciser selon quels critères et si la transparence et l'équité ont été assurées dans le traitement des propositions ?

Mme G. Kämpf, municipale, rappelle le contexte de la reprise des festivités du 1<sup>er</sup> Août par la Ville après la pandémie et l'arrêt des feux d'artifice et face à la lassitude aussi de la société de développement. On a poursuivi la collaboration avec la SDV, tout en sollicitant en parallèle des appels à propositions, la Ville n'ayant pas les ressources internes et n'étant pas organisatrice de manifestations. Ces propositions s'étant révélées incomplètes pour une gestion « clé en main », un test a été conduit l'an dernier avec un partenaire logistique, qui a assumé la gestion globale de l'infrastructure, l'accueil et la coordination, y compris l'attribution des stands aux associations qui voudraient financer leurs activités. Cette externalisation vise à garantir une organisation fluide et un résultat plus convaincant.

M. J. Christen espère qu'un appel d'offres a bien eu lieu, parce qu'il a connaissance d'un postulant qui n'a pas reçu de réponse. Il aimerait donc savoir si la Municipalité a respecté la transparence et l'équité dans le traitement des propositions reçues.

Mme G. Kämpf, municipale, répond que la Ville n'a pas reçu de propositions convaincantes, mais qu'un partenaire a répondu aux besoins. Une communication à ce sujet sera faite pour la prochaine séance.

M. S. Ansermet remarque que la Ville va prochainement mettre en place une communauté énergétique locale (CEL), qui consiste à mettre ensemble et coordonner les différentes installations photovoltaïques et les consommateurs. Les privés pourront-ils se raccorder à cette communauté ? D'autre part, il semble que le Groupe E rencontre des problèmes financiers et devra licencier 150 collaborateurs. Est-ce que cela remet en cause ou complique la mise en œuvre du chauffage à distance et où en est ce grand projet ?

M. P. Molliat, municipal, répond que le projet de CAD sud est en plein développement ; on en est au stade du développement de la centrale de remontée en température avec diverses options qui sont à l'étude. La Ville ne rencontre pour l'heure pas de difficultés avec le Groupe E, que ce soit par rapport au partenariat que l'on a avec cette société pour le chauffage à distance à bois qui fonctionne déjà ou dans le développement du CAD avec l'eau du lac. Comme les infrastructures de base sont déjà existantes, cette entreprise a tout intérêt à les développer parce que, pour l'instant, elles lui coûtent de l'argent et ne rapportent rien. La ville de Vevey étant très dense, notre chauffage à distance a aussi tendance à être techniquement un peu plus simple qu'ailleurs, avec un rendement qui est plus facile à obtenir. Concernant la CEL, la commune de Vevey est relativement pilote dans ce domaine. Cette nouveauté n'est possible que depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Auparavant, on ne pouvait consommer l'électricité de nos panneaux photovoltaïques que dans les bâtiments sur lesquels ils étaient posés. Avec ce nouveau système, on peut utiliser à l'échelle de la ville toutes les productions qui alimentent tous les bâtiments communaux. Cette révolution technologique nous permet de passer de 40% à 90% d'autoconsommation et de réaliser un gain de CHF 40'000.- par année, sans nouvel investissement. Mais le projet est relativement complexe. On commence déjà par mettre ensemble toutes les productions et toutes les consommations communales et ensuite on pourra éventuellement ouvrir la porte aux privés et à tous les acteurs et actrices de notre territoire dans ce domaine-là.

M. A. Gonthier demande si la limitation au réseau interne communal est une question légale ou d'organisation interne.

M. P. Molliat, municipal, répond qu'on pourrait intégrer des tiers dans une CEL, mais qu'au niveau de la gestion opérationnelle, cela ajoute un niveau de complexité supplémentaire à quelque chose qui est déjà complexe à la base et qui n'est pas encore en place. C'est la raison pour laquelle on avance par étape.

Mme S. Dohr remercie pour le courriel reçu concernant le moratoire 5G et la révision partielle de la loi sur les télécommunications. D'autres lois vaudoises sont également en cours de révision, notamment sur la transparence, la vidéosurveillance et la protection des données. La Municipalité participe-t-elle à ces différentes consultations et est-ce que le dossier sera transmis aux membres du Conseil, puisque les partis politiques peuvent également contribuer à la révision de ces lois ?

M. le Syndic a l'impression que ces consultations concernent des lois fédérales, mais il se renseignera. Si tel est le cas, les communes sont plutôt concernées à travers les faïtières, notamment l'association des communes suisses. Il est assez rare qu'une commune, à moins que ce soit une thématique très présente sur son territoire, dispose des ressources pour y répondre.

M. S. Dohr se base sur le communiqué de presse du Canton du 5 mars 2026 concernant la révision de ces lois cantonales. D'autre part, les drapeaux du Bureau de l'information à la Grenette sont dans un état pitoyable. Peut-on faire quelque chose pour redorer un peu l'image de la Grenette ? De plus, ils sont en anglais. Est-il prévu de les mettre aussi en français ?

M. V. Imhof, municipal, répond que la signalétique entre la gare et la Grenette et tout ce qui figure autour de la Grenette fera partie du préavis qui sera présenté.

Mme V. Zonca annonce que l'opération Coup de balai se déroule ce week-end dans le canton. Le groupe des Vert.e.s et le PS organisent ce vendredi un nettoyage des rues de Vevey. D'autre part, dans l'affaire de la pollution au triazole révélée en septembre dernier, on a appris avec consternation que la Ville de Lausanne a été éjectée de la procédure suite à un recours de l'entreprise responsable de la pollution. Comme Lausanne était porte-parole de 17 communes dans cette affaire, dont la Ville de Vevey, comment la Municipalité envisage-t-elle la suite ?

M. A. Dormond, municipal, rappelle que les communes ont délégué au SIGE la compétence de les représenter dans la procédure. La Municipalité a également appris cette volonté d'écarter les communes de la procédure ; il espère que les tribunaux donneront tort à l'entreprise sur cette question, parce qu'il est extrêmement important de pouvoir faire la lumière sur les raisons de cette pollution et que le pollueur paie. La Municipalité examinera s'il y a lieu d'amener des compléments à ce que fait déjà le SIGE ou si elle laisse le SIGE gérer cette situation avec la Ville de Lausanne, mais cela mériterait certainement que les communes montent en puissance pour donner plus de poids à la procédure. Le SIGE met tout en œuvre au niveau technique pour tenter de réduire au maximum cette pollution. La majorité de l'eau distribuée sur la Riviera provient d'eaux de sources qui ne sont pas contaminées. En revanche, une partie du bas du territoire de la Riviera est alimentée en partie par de l'eau du lac, qui est diluée avec de l'eau de source afin de réduire cette molécule. Mais cela reste un problème, parce qu'aujourd'hui aucune solution technique n'existe pour filtrer cette substance. C'est vraiment quelque chose sur lequel on va devoir rester attentif et se battre jusqu'au bout.

Mme D. von Gunten annonce que le Fablab organise le samedi 28 mars prochain une journée pour les enfants qui leur permettra de confectionner leur propre moule à chocolat et de préparer leur chocolat de Pâques.

M. J. Christen souhaite lire un bref message que lui a transmis M. M. Ingle, au nom de sa liste Mike Ingle et les Amis du T'Rousseau de Clefs, la seule qui ne sera pas représentée au Conseil communal lors de la prochaine législature, faute d'avoir obtenu le quorum :

« Bonjour amies et amis en devenir !

Je m'adresse à vous, qui êtes concernés par Vevey, notre ville et la qualité de sa vie.

Aux personnes d'accord d'en discuter, d'y réfléchir fertilement, avec bienveillance, en dialogue ou en groupe, je me chargerai d'animer ces débats. Où ?

- Dans la rue,

- Au Conseil communal, avant la séance ou depuis la loge du public

- Au Café de la Clef,

- Aux arrêts de bus, dont celui de mon quartier, que je nomme volontiers « Centre culturel de Charmontey »...

- Avec les groupes

- Avec les partis ou les mouvements

Et à mille autres occasions ! En des moments et des lieux convenus, permettre que les Veveysans se mettent librement à l'exercice du bénéfice du doute fertile, l'art de la dynamique de la Biotosphère. Et pour commencer ce samedi 21 mars à la Clef de 15h30 à 17h30 !

Signé : Mike Ingle, dit Psyphilos »

M. A. Dormond, municipal, annonce que le Conseil d'Etat s'est engagé à valider la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) avant la fin de la législature communale. C'est donc une bonne nouvelle pour un dossier qui concerne toute la région.

Mme A. De Stefanis demande des précisions concernant la passerelle sur la Veveyse, à l'avenue de Gilamont. Les gros tuyaux en cours d'installation seront-ils recouverts et est-ce qu'une passerelle piétonne passera à côté ou pas ?

M. A. Dormond, municipal, répond que ce dossier est porté par le SIGE. Il s'agit de remplacer une passerelle exclusivement technique par laquelle transite toute l'alimentation en eau potable du quartier de Plan-Dessus. Ces travaux devraient se terminer d'ici un mois, mais ce ne sera plus une passerelle piétonne. Le SIGE et la Ville ont discuté de ce projet au début de législature et les coûts nécessaires à la réalisation d'une passerelle à la fois technique et piétonne ont été jugés démesurés, raison pour laquelle ce sera uniquement une passerelle technique.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22h00, non sans souhaiter un excellent anniversaire à notre collègue, M. Yann Le Deley, ainsi qu'une excellente fin de campagne à toutes et tous.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Marion Houriet  
Présidente



Carole Dind  
Secrétaire

